

Guichet Unique Clauses d'insertion du Niortais

Bilan d'activité 2020

Guichet des clauses d'insertion du Niortais
Communauté d'agglomération du Niortais – 140 rue des Equarts CS 28770 - 79027 Niort Cedex
guichetclausesduniortais@agglo-niort.fr – 05.17.38.80.05
Chargées de mission : Virginie COLLETTE – Clémence DIOT



niort agglo
Agglomération du Niortais



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Suivi, gestion et contrôle de la réalisation des clauses d’insertion dans les marchés : un impact « contenu » de la crise du COVID	7
Information et accompagnement des entreprises, à 64,5% implantées localement	9
Profil des participants : une opportunité pour les habitants de la CAN, les demandeurs d’emploi de longue durée et les personnes peu qualifiées du territoire	10
Les modalités d’exécution de la clause : peu d’embauche directe et un recours majoritaire à la mise à disposition	14
Les retombées économiques pour les structures de l’insertion par l’activité économique du territoire niortais	16
Les métiers, supports privilégiés des clauses d’insertion : la construction, le bâtiment/travaux publics et les espaces verts	17
Les sorties du dispositif des clauses d’insertion	18
Les activités supports du guichet clauses d’insertion	19
En conclusion	21
ANNEXE : Répartition des opérations et des marchés suivis et réalisés par maîtrise d’ouvrage sur l’année 2020	22

Introduction

En cohérence avec les objectifs du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les principes du Développement Durable, Niort Agglo a exprimé, à travers la création d'un guichet unique clauses d'insertion à compter de juillet 2018, sa volonté de mettre à profit la commande publique pour favoriser le retour à l'emploi des publics en difficultés.

Le guichet clauses d'insertion de Niort Agglo optimise l'action publique, en faisant le lien entre commande publique, emploi et lutte contre les exclusions, depuis bientôt trois ans.

Le présent bilan rend compte de l'activité du guichet sur l'année 2020, fortement marquée par l'impact de la crise sanitaire du COVID-19. Cette différence est d'autant plus marquée que 2019 a été une année exceptionnelle de par la réalisation de plusieurs chantiers de grande ampleur. C'est pourquoi elle ne peut constituer une année de référence.

■ 40 506 heures d'insertion ont été réalisées en 2020 sur le territoire niortais, soit l'équivalent de 25 ETP.

Ce chiffre prend tout son sens lorsqu'il est corrélé aux autres items également développés dans ce document, parmi les plus prégnants :

- 149 personnes rencontrant des difficultés d'insertion ont bénéficié de missions
- 79 entreprises impliquées dans le dispositif dont 64,5% d'entre elles sont implantées localement.

Le guichet niortais représente 57,5% des heures réalisées sur le département (70 419 h au total).

■ **La charte territoriale d'insertion signée le 15 octobre 2019**, constitue le document cadre de référence et fixe les modalités de collaboration avec l'ensemble de ses partenaires.

Cette charte, qui couvre à la fois les périmètres simplifiés des quartiers prioritaires et l'ensemble de l'agglomération, témoigne de la volonté des acteurs publics et privés de partager un dispositif coordonné par le guichet unique de l'agglomération. Conçue pour une démarche intégrée et simplifiée, elle facilite la collaboration de l'ensemble des signataires et contribue à rendre l'action publique plus accessible et plus compréhensible par les habitants et les citoyens.

La charte territoriale valorise les partenariats avec les signataires et invite d'autres partenaires à rejoindre s'ils le souhaitent cette démarche. Dans ce cadre, la Région Nouvelle Aquitaine a fait savoir fin 2020, qu'elle souhaitait officialiser sa collaboration déjà en cours avec le guichet, en rejoignant le cercle des maîtrises d'ouvrage signataires.

Cette charte est disponible sur le site de Niort Agglo : <http://www.niortagglo.fr/insertion> , ainsi qu'une vidéo décrivant l'activité du guichet unique clauses d'insertion du niortais : https://youtu.be/FSVbG7smD_8

Par ailleurs, le présent bilan peut être accompagné, sur demande des maîtres d'ouvrage, d'un document personnalisé, permettant d'approfondir et de mieux apprécier les données spécifiques à son activité.

A noter : Les chiffres présentés dans ce bilan sont arrêtés à la date du 31 décembre 2020 sur la base de justificatifs transmis en début d'année 2021. Tout justificatif concernant l'activité 2020 qui serait transmis au cours de l'année 2021 est susceptible de modifier ces chiffres. Aussi le guichet unique des clauses d'insertion se réserve le droit d'actualiser les données de l'année précédente lors de l'établissement du bilan.

Rappel de l'offre de services du Guichet Unique Clauses d'Insertion du Niortais

Avant d'entrer dans le détail du bilan de l'année 2020, il est important de rappeler les services offerts par le Guichet unique clauses d'insertion du Niortais, aux différentes parties prenantes :

❖ L'assistance technique aux donneurs d'ordre :

Le guichet accompagne les donneurs d'ordre dans l'intégration et le suivi des clauses sociales

- Aide à l'identification des marchés pouvant intégrer une clause sociale
- Définition du volume des engagements attendus des entreprises en matière d'insertion et de la procédure juridique adaptée
- Assistance technique sur la rédaction des pièces du marché relatives à la clause sociale
- Suivi, évaluation et bilan de l'action

❖ L'assistance aux entreprises :

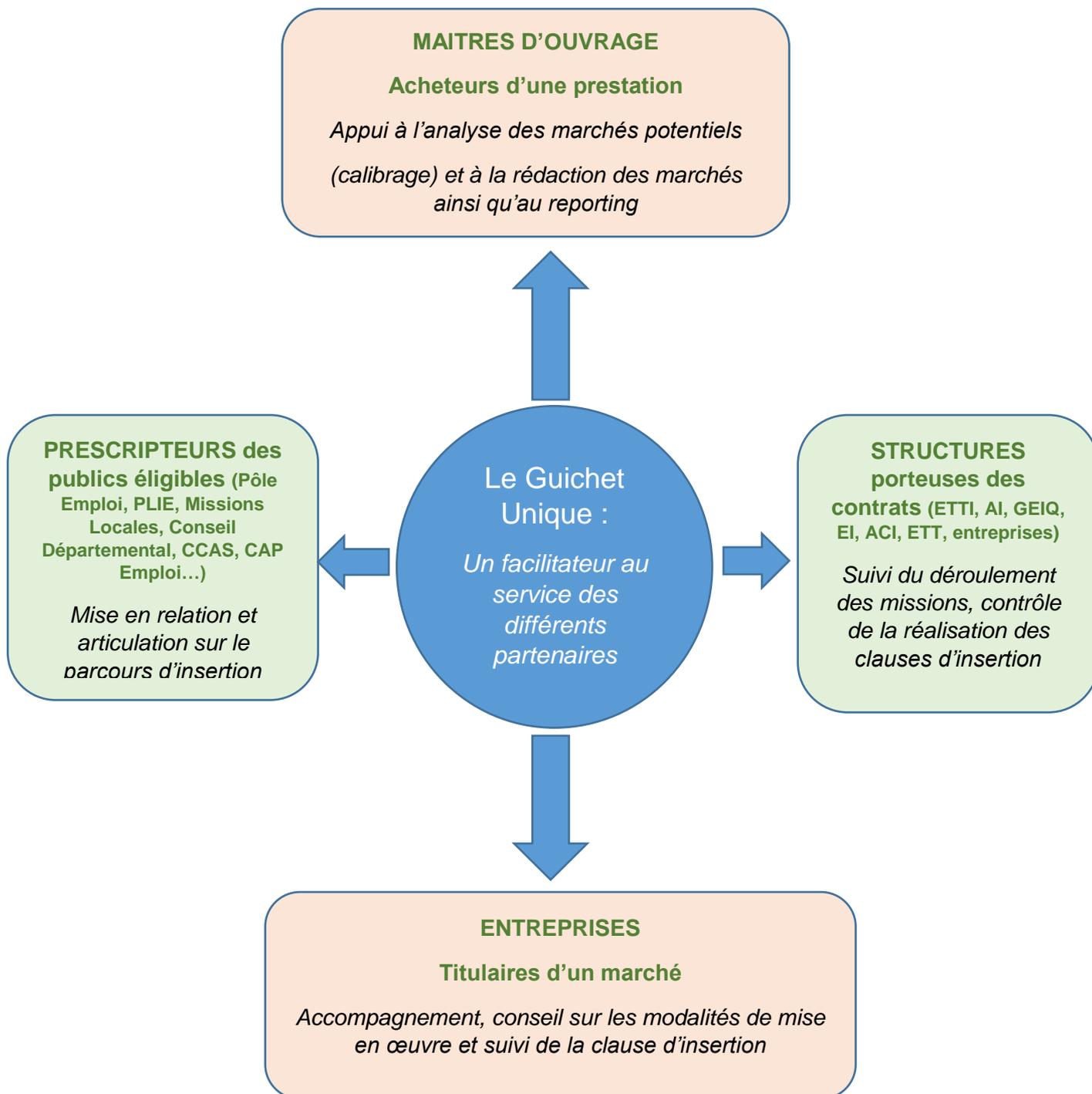
Le guichet aide les entreprises attributaires d'un marché comportant une clause sociale, à réaliser ses engagements :

- Information sur les conditions de mise en œuvre de la clause et sur l'offre d'insertion locale
- Mise en relation avec les structures d'insertion par l'activité économique, en fonction de la modalité d'exécution de la clause choisie
- Aide à la recherche ou pré sélection de candidats (définition de profils de poste, pré recrutement des candidats...)
- Suivi de la bonne exécution de la clause

❖ La mobilisation et la coordination des partenaires de l'emploi :

Le guichet facilite la mise en relation des candidats avec les acteurs économiques du territoire et coordonne l'action des différents partenaires du dispositif :

- Mobilisation, repérage et validation des publics éligibles aux clauses
- Coordination des offres d'emploi et des candidatures
- Animation de l'instance de coordination des partenaires du dispositif
- Suivi du parcours des salariés entrés dans le dispositif



Territoire d'intervention du Guichet Unique clause d'insertion du niortais

niort agglo
Agglomération du Niortais

Communauté d'Agglomération du Niortais



**Suivi, gestion et contrôle de la réalisation des clauses d'insertion dans les marchés : un impact
« contenu » de la crise du COVID**

Ce suivi est effectué par le guichet unique insertion pour chaque maître d'ouvrage, conformément aux indications du cahier des charges des marchés, comportant une clause d'insertion. A la demande du donneur d'ordre, le guichet recueille les justificatifs (contrats et relevés d'heures) auprès des entreprises ou des structures de mise à disposition, et établit un bilan mensuel par opération.

Le suivi concerne notamment le nombre d'heures d'insertion, d'opérations et de marchés effectivement réalisés sur l'année.

40 506 heures d'insertion ont été réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 sur le territoire niortais, ce qui équivaut à 25 ETP (emplois à temps plein). 7 donneurs d'ordre ont été accompagnés dans le cadre de 45 opérations, ce qui a représenté le suivi de 131 marchés.

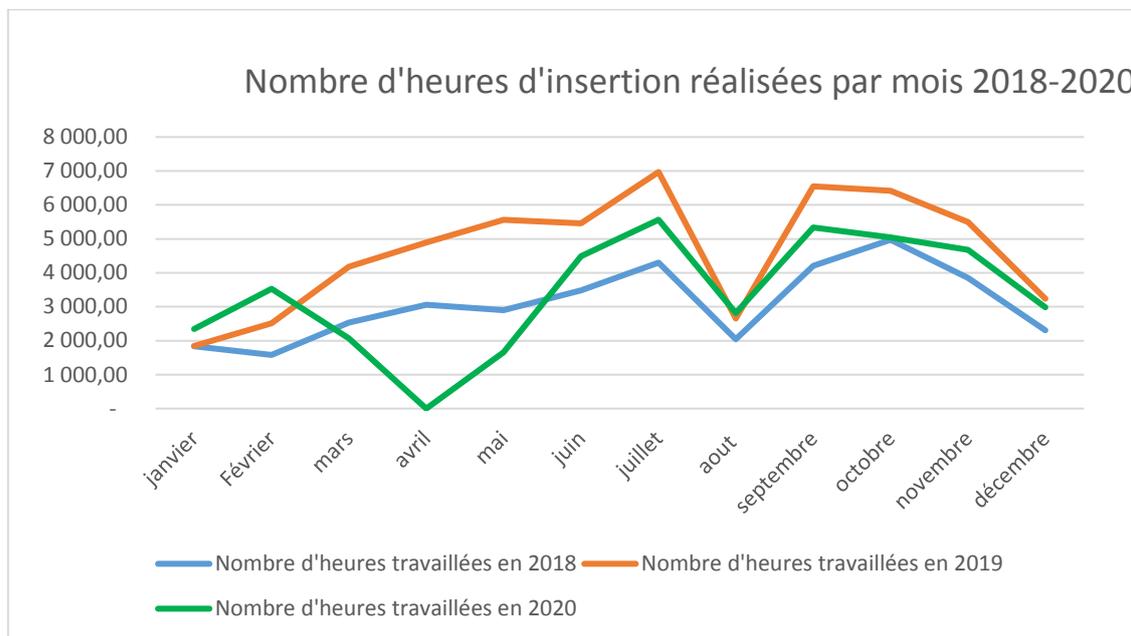
Maitres d'ouvrage	Nb d'opérations de travaux ou prestations de services actives en 2020	Nb de marchés actifs en 2020	Nb d'heures d'insertion réalisées en 2020
Ville de Niort	15	33	17 134
Autres communes de la CAN (1)	1	3	156
CAN (y compris SEV)	15	35	11 851
Conseil Départemental 79	1	1	122
BAILLEURS : SEMIE, Deux-Sèvres Habitat, Immobilière Atlantic Aménagement (3)	13	59	11 243
TOTAL 7	45	131	40 506

Les prévisions permettaient d'espérer une année 2020 équivalente à 2019 ou en « légère » baisse, étant donné que plusieurs opérations de grande ampleur étaient programmées sur ces deux années : l'aménagement de Port Boinot, la requalification de la piscine de Pré Leroy, la restructuration de la médiathèque Moinot, la réhabilitation de 242 logements au Pontreau et de 229 logements au Clou Bouchet

Cependant la pandémie du COVID 19 a impacté l'activité du guichet niortais, comme celle des autres guichets du département.

Territoire et Guichet	Evolution du nombre d'heures réalisées entre 2019 et 2020
Niortais	- 27%
Mellois	- 34%
Nord Poitou (Thouarsais Bressuirais Loudunais)	- 32%
Haut Val de Sèvres	+ 33% (guichet qui a démarré courant 2019)
TOTAL Département	- 24,8%

L'étude du nombre d'heures d'insertion travaillées par mois entre 2018 et 2020 (cf. graphique ci-dessous) montre l'impact de la période du confinement sur l'activité du guichet clauses du niortais. Alors que le début de l'année 2020 avait démarré avec une activité plus importante que début 2019, l'arrêt de la totalité des chantiers le 17 mars a eu un effet immédiat sur le nombre d'heures réalisées.



Lors de la reprise d'activité, le respect des normes sanitaires dans le cadre de la co activité, a toutefois entraîné « un étirement des chantiers » et donc un redémarrage progressif des opérations à partir de la fin mai. Cependant il faut saluer les efforts des entreprises, et des maitres d'ouvrage dans le maintien des heures d'insertion, malgré les difficultés inhérentes à la crise. De plus les structures de mise à disposition et le public en insertion étaient au rendez-vous dès la relance des travaux. Cette dynamique globale, ainsi que la reprise relativement rapide des chantiers publics les plus importants du niortais, ont permis d'atténuer les effets du confinement et de dépasser le nombre d'heures réalisées en 2018.

Lorsque l'on compare les résultats du guichet niortais aux autres guichets du département, on constate un impact « contenu » de la crise du COVID pour le territoire. Ainsi 57% des heures d'insertion du département (dans le cadre des clauses sociales) ont été réalisées par le guichet de Niort Agglo.

Information et accompagnement des entreprises, à 64,5% implantées localement

Département d'origine	Nombre d'entreprises
Deux-Sèvres : 79	51
Charente-Maritime : 17	7
Vienne : 86	8
Charente : 16	2
Gironde : 33	3
Total Nouvelle Aquitaine	71
Vendée : 85	5
Loire-Atlantique : 44	2
Total régions limitrophes	7
Autres régions	1
Total	79

79 entreprises ont fait travailler une ou plusieurs personnes en 2020 dans le cadre des clauses d'insertion :

Il s'agit des entreprises attributaires, co-traitantes et sous-traitantes d'au moins un marché, ayant des heures d'insertion travaillées au cours de l'année.

Ce sont majoritairement des entreprises du secteur marchand, de moins de 50 salariés, implantées localement : 51 sur 79 ont leur siège ou un établissement dans le département des Deux-Sèvres, dont 31 sur le territoire de la CAN. 71 sont basées en Nouvelle Aquitaine, et les autres proviennent des régions limitrophes.

Le guichet accompagne les entreprises dans la définition des modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion, en fonction de leurs besoins. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

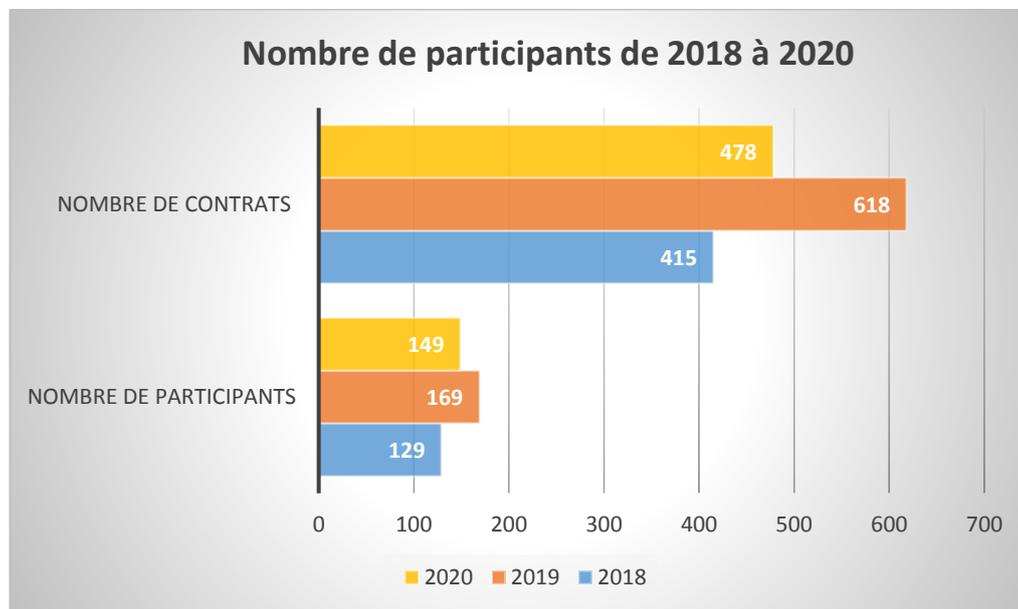
- ❖ Présentation des modalités de recours notamment aux Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (ETTI, AI, EI et ACI) ou aux structures du Handicap (ESAT et EA).
- ❖ Mise en contact avec les structures du territoire pour proposer des candidats et valider leur éligibilité.
- ❖ Si besoin, diffusion d'offres d'emploi auprès des partenaires du guichet.
- ❖ Suivi de l'exécution de la clause d'insertion par le recueil et la saisie des justificatifs ainsi que la rédaction de bilans mensuels diffusés aux entreprises et aux maitres d'ouvrage.

On constate que la majorité des entreprises préfèrent avoir recours à la mise à disposition de personnel via les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, le GEIQ BTP ou les entreprises d'intérim classiques : 10 contrats sur 478 ont été signés dans le cadre d'une embauche directe (2,09%).

Modalité des contrats	Nb contrats	Nombre d'heures réalisées
Total Mise à disposition de personnel	366	23 438,20
Embauche directe par les entreprises	10	3 307,25
Total Contrat d'insertion (CDDI) portés par un ACI ou une EI	102	13 760,75
Total	478	40 506,20

Profil des participants : une opportunité pour les habitants de la CAN, les demandeurs d'emploi de longue durée et les personnes peu qualifiées du territoire

▪ **Evolution du nombre de bénéficiaires et de contrats**



149 personnes ont bénéficié de missions de travail en 2020 dans le cadre des clauses d'insertion et 478 contrats ont été signés.

Le rapport entre le nombre de contrats et le nombre de participants ou bénéficiaires montre qu'une même personne peut cumuler plusieurs missions et donc effectuer un véritable parcours d'insertion au travers des différentes opérations et marchés se déroulant sur le territoire.

▪ **La répartition femmes-hommes**

Sexe des participants	Nb participants	Nb heures réalisées
Féminin	18	3 205,70
Masculin	131	37 300,50
Total	149	40 506,20

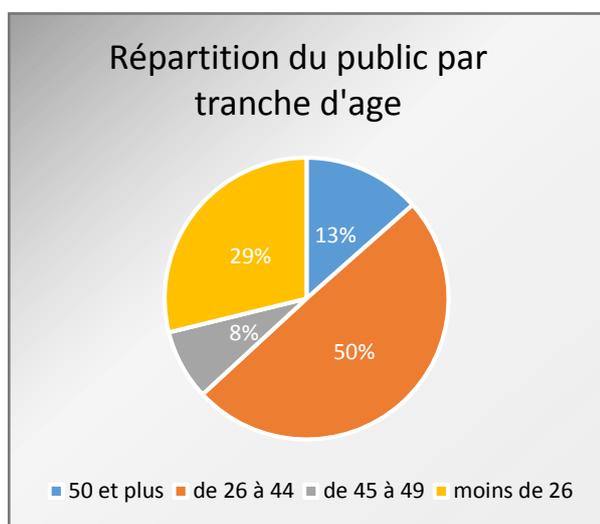
Sur les 149 participants, 18 sont des femmes. Ce phénomène est à mettre en lien avec les principaux secteurs des marchés concernés par les clauses sociales : bâtiment et travaux publics, secteurs « traditionnellement » occupés par des hommes.

Malgré le développement des clauses d'insertion sur d'autres secteurs, comme le nettoyage des locaux où les femmes sont encore majoritaires, le nombre de marchés dans ce domaine ne permet pas de rééquilibrer.

Par contre, on peut noter une amélioration entre 2019 et 2020, puisque la part d'heures réalisées au total par les femmes a augmenté passant de 10,6% en 2019 à 12% en 2020. Elles ont également travaillé plus d'heures en moyenne : 178 h en 2020 contre 163 h en 2019.

- La répartition par tranche d'âge

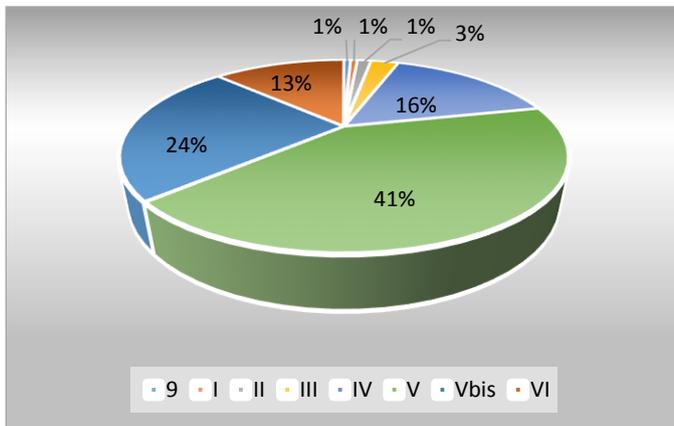
Tranche d'âge des participants (âge à l'entrée)	Nb participants	Nb heures réalisées
moins de 26	43	12 214
de 26 à 44	74	21 708
de 45 à 49	12	2384,45
50 et plus	20	4 199,75
Total	149	40 506,20



Le public jeune qui représente 29% des participants est dans la majorité des cas accompagné par la Mission Locale. 43 personnes sur 149 avaient moins de 26 ans à l'entrée du parcours dans le cadre du guichet clauses.

- Le niveau de formation des participants

Niveau de formation	Nb participants	Nb heures réalisées
9	1	261,00
I	1	342,00
II	2	310,50
III	4	778,25
IV	24	7 195,75
V	62	17 460,25
Vbis	36	8 040,25
VI	19	6 118,20
Total	149	40 506,20



Les clauses touchent un public peu qualifié, en effet 117 bénéficiaires sur 149 ont un niveau V et infra.

Niveaux de formation :

II (Bac + 2) III (niveau Bac + 2), IV (bac), V (CAP BEP avec ou sans diplôme), Vbis (niveau 3eme),

VI (niveau 5eme ou en deçà), 9 (diplôme étranger sans équivalent en France)

▪ **Les statuts des participants, lorsqu'ils entrent en parcours « clause »**

Un participant peut cumuler plusieurs statuts.

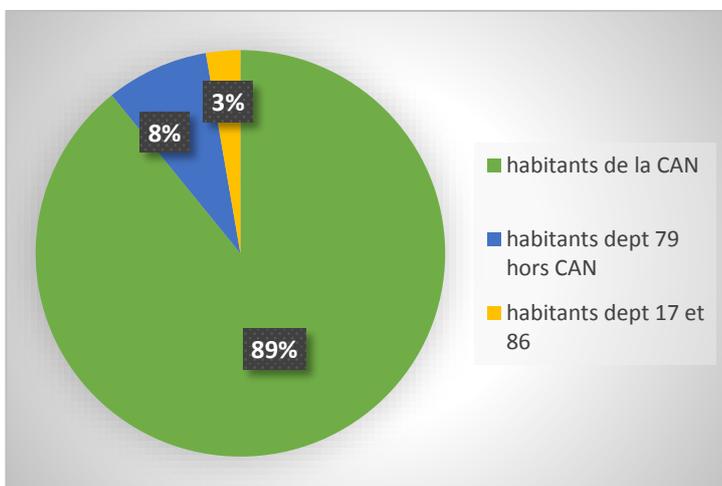
Parmi les 149 participants :

- ✓ 81 ont le statut de demandeur d'emploi de longue durée (DELD), soit 54,3%
- ✓ 55 ont le statut de bénéficiaire du RSA, soit 36,9 %
- ✓ 8 participants ont une reconnaissance de travailleur handicapé (TH), soit 5,4%

Statut entrée	Nb participants	Nb heures réalisées
DELD	81	21 487,95
RSA	55	14 280,00
TH	8	2 768,50
Autre*	7	2 716,25

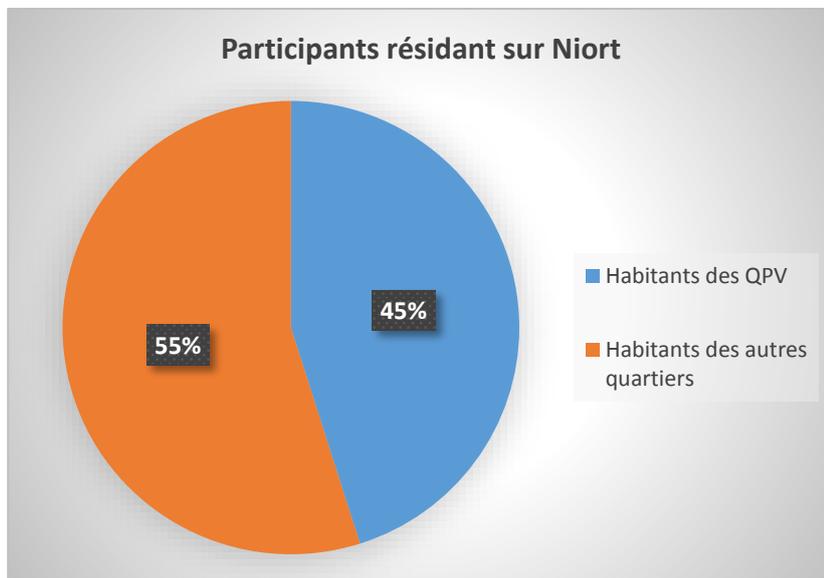
*Le terme « Autre » correspond à des personnes rencontrant des difficultés particulières (problèmes de logement de mobilité, de régularisation administrative, etc...) rendant leur insertion professionnelle difficile. Ces personnes sont prescrites sur avis motivé des partenaires de l'insertion du guichet unique.

▪ **Origine géographique des participants**



Le Guichet du niortais bénéficie avant tout aux habitants de la CAN : 133 personnes sur 149 (soit 89%) résident sur le territoire de Niort Agglo, dont 122 à Niort et 11 hors Niort.

Les autres participants du département (12 bénéficiaires) sont souvent originaires des bassins d'emploi limitrophes à savoir la Gâtine (3 personnes), le Mellois (4 personnes) et le Haut Val de Sèvres (3 personnes).



Concernant les habitants de Niort, 60 personnes sur 133 résident dans un Quartier de la Politique de la Ville (soit 45%).

▪ **Les prescripteurs des publics en insertion**

Les 149 participants ont été orientés sur le dispositif des clauses sociales par les prescripteurs suivants :

Le PLIE, Pôle Emploi, la Mission locale, les structures de l'IAE, les travailleurs sociaux du Conseil départemental, du CCAS et des CHRS, ACTIF, le SPIP (Service de Probation et d'insertion Pénitentier). Enfin dans quelques cas les entreprises proposent des candidatures en direct et quelques participants se présentent de manière spontanée dans les structures de mise à disposition de l'IAE ou de l'intérim classique.

Par ailleurs 21 bénéficiaires étaient suivis et accompagnés dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Les modalités d'exécution de la clause : peu d'embauche directe et un recours majoritaire à la mise à disposition

Durant l'année 2020, 478 contrats ont été signés dans le cadre des clauses d'insertion. 76,5 % des contrats (366) relèvent d'une mise à disposition et /ou de l'intérim. C'est la modalité d'embauche la plus utilisée dans le cadre du guichet.

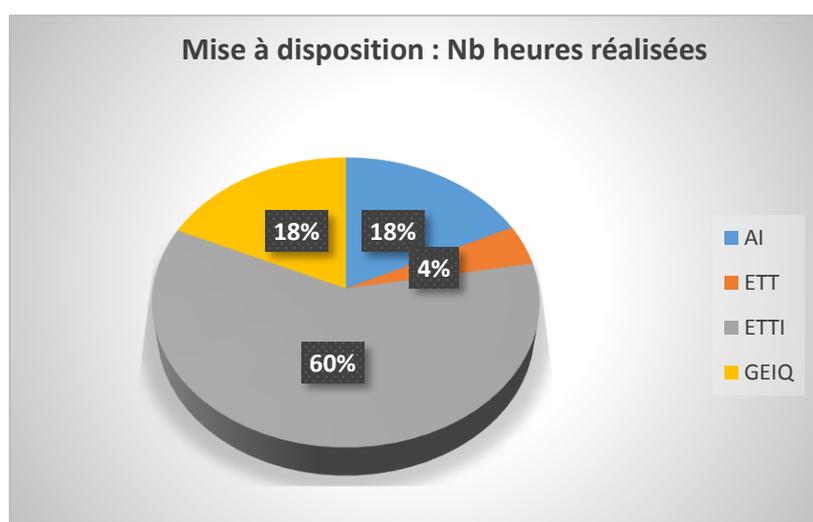
Très peu d'entreprises choisissent l'embauche directe des salariés dans le cadre de la clause d'insertion : seulement 10 contrats ont été signés dans ce cadre sur 478.

Les structures qui emploient les bénéficiaires et les mettent à disposition des entreprises sont en grande majorité des structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) conventionnées par la DIRECCTE.

En 2020 dans le cadre du guichet niortais, 334 contrats (soit près de 70%) étaient portés par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI)

Mises à disposition : nombre de contrats	Nb contrats	Nb heures réalisées
AI	107	4 115
ETT	17	1 226,50
ETTI	227	13 888
GEIQ BTP	15	4 208,50

Le GEIQ BTP des Deux-Sèvres (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) fait également de la mise à disposition auprès des entreprises (sous forme de CDD et/ou contrats en alternance). Dans ce cadre, les contrats sont souvent plus longs, c'est ainsi que 15 contrats ont été signés qui ont produit 4 208,5 heures.



Les deux ETTI conventionnées sur le territoire, qui sont A2I et EIPI, représentent la majorité des heures d'insertion (13 888,25h) et des contrats (227). Les deux AI qui sont AIN et IPSO 2 représentent 107 contrats et 4 115 h.

Enfin, 1 035 h ont été réalisées par des agences de travail temporaire « classiques » (15 contrats). En effet, les entreprises titulaires des marchés peuvent également utiliser la mise à disposition par ce type de structures, dans la mesure où les bénéficiaires, répondent bien aux critères d'insertion (validation au préalable par le guichet insertion).

La modalité de portage des contrats est restée stable entre 2019 et 2020 mais elle a un impact sur la durée des contrats. Les mises à disposition et l'intérim se font sous forme de contrats courts, alors que les contrats les plus longs sont liés aux embauches directes (5 CDD et 5 CDI) ou aux contrats en alternance (15). Ainsi, 12 contrats de professionnalisation ont été portés par le GEIQ BTP et 3 contrats d'apprentissage résultaient d'une embauche directe par une entreprise. Les contrats en alternance ont généré au total 5 377 h dont 954 h de formation.

Cependant, la crise du COVID a rendu les entreprises très prudentes et l'on constate, y compris dans le recours à la mise à disposition, que les contrats sont plus fragmentés et plus courts. Le nombre d'heures moyen par participant est passé de 330 h en 2019 à 272 h en 2020 (- 17,5%).

On constate également la même tendance sur le plan départemental, où l'on passe de 263 h travaillées en moyenne à 229 h (-12,9%).

Les retombées économiques pour les structures de l'insertion par l'activité économique du territoire niortais

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire bénéficient des clauses d'insertion de deux manières en termes de chiffre d'affaires :

- Directement en répondant aux consultations et en étant titulaires de marchés comportant une clause d'insertion : cela a été le cas pour EIVE et IPSO SERVICE (entreprise d'insertion : EI) et la MIPE (chantier d'insertion) :
- Indirectement en faisant de la mise à disposition de personnel répondant aux critères d'insertion auprès des entreprises qui ont une clause d'insertion dans leur marché. Dans ce cadre, sont concernés :
 1. Les Associations Intermédiaires (AI) : IPSO2 et AIN,
 2. Les Entreprises de travail temporaires d'Insertion (ETTI) : A2I et EIPI
 3. Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification : le GEIQ BTP

Type de structure	Nom de la structure	Nombre d'heures
EI	EIVE	9 010 h
EI	IPSO SERVICES	192 h
ACI	MIPE	4 582 h
AI	AIN	3 554 h
AI	IPSO2	454 h (cette AI a choisi de passer la majorité de ses heures clauses par EIPI en 2020)
ETTI	A2I	7 250 h
ETTI	EIPI	6 830 h
GEIQ	GEIQ BTP	4 208 h

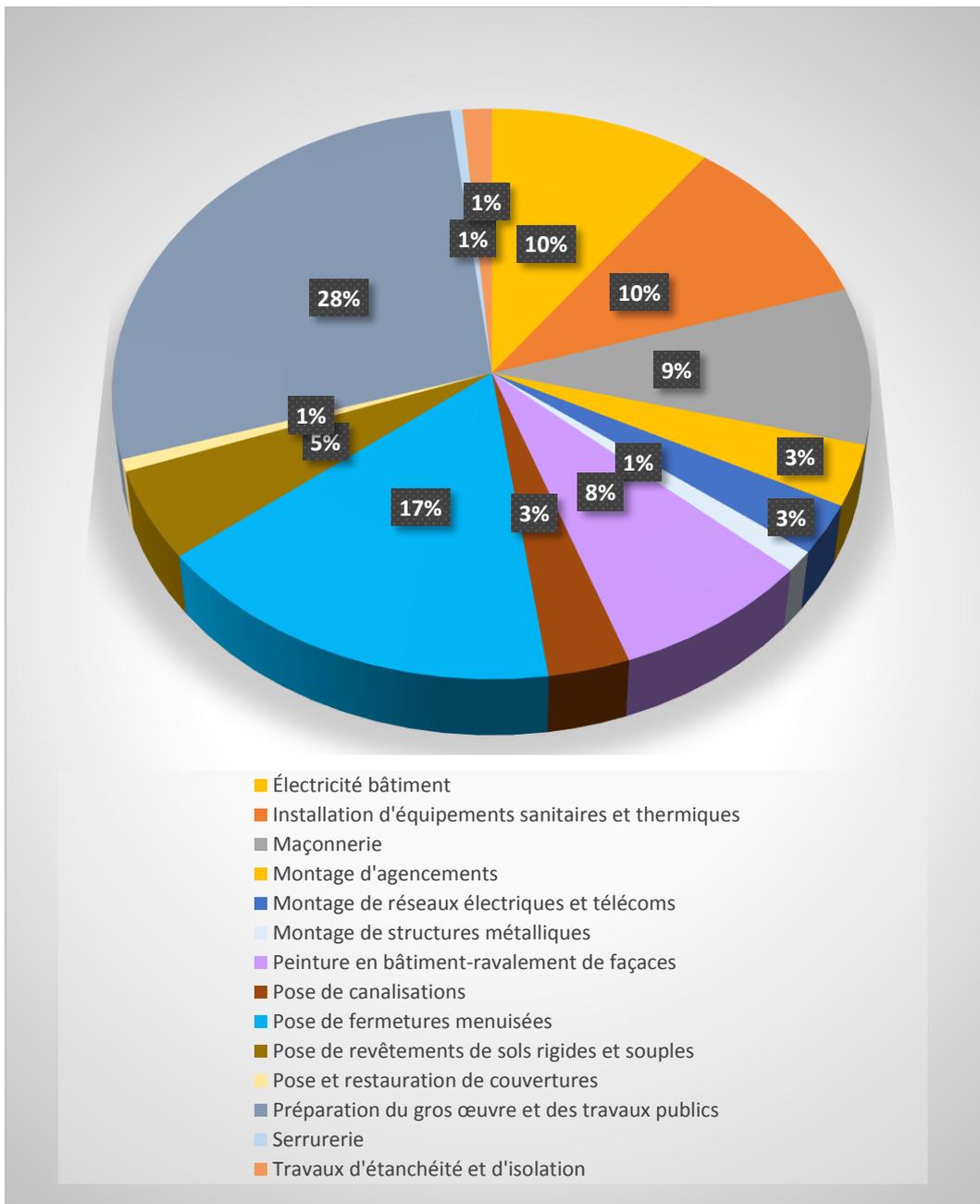
Les métiers, supports privilégiés des clauses d'insertion : la construction, le bâtiment/travaux publics et les espaces verts

La majorité des heures d'insertion (24 621 h soit 60,7%) est réalisée sur les métiers de la construction, du bâtiment et des travaux publics. Cependant on constate un certain rééquilibrage en faveur des autres secteurs, puisque cette part du BTP a diminué de 14,5% par rapport à 2019.

Ainsi la part des heures réalisées sur les métiers liés aux espaces verts et à l'entretien des espaces naturels est de 24,7% en 2020 alors qu'elle était 18,5% en 2019.

Enfin en 2020, 14,5% des heures concernent les métiers de service à la personne et aux collectivités, alors que ce secteur représentait 9,9% du total en 2019.

Répartition des heures d'insertion par métier



Les sorties du dispositif des clauses d'insertion

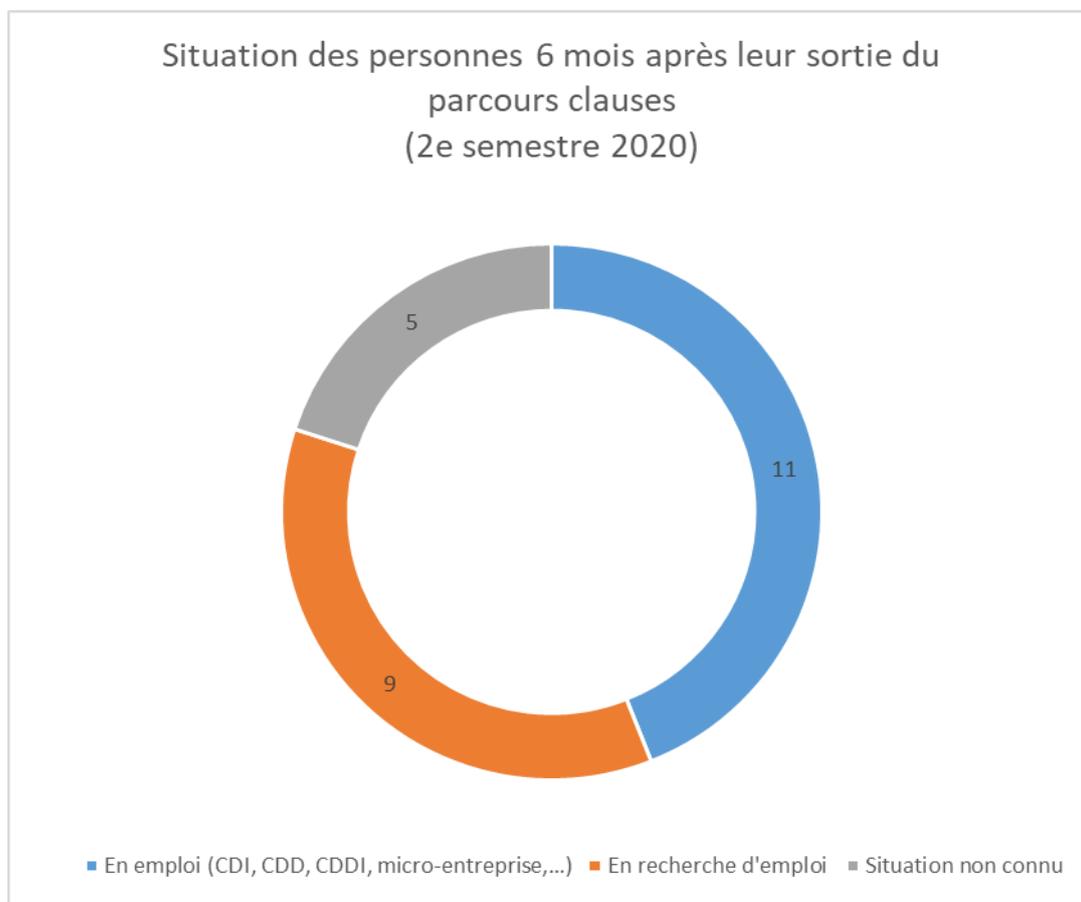
Chaque participant, lorsqu'il entre sur le dispositif clauses sociales, démarre un parcours qui peut durer jusqu'à 24 mois. Ce parcours peut comprendre plusieurs contrats et missions. Il sera clôturé lorsque le participant n'est plus mobilisable ou éligible au dispositif, ou pour d'autres motifs : emploi, formation, déménagement, abandon, etc...

En offrant des étapes de parcours, le guichet a pour objectif d'intégrer ou de maintenir en situation active les participants et ainsi offrir une perspective d'accès à l'emploi classique ou à la formation. Un suivi est effectué 6 mois après la sortie du dispositif afin de faire un point sur la situation des personnes.

On peut observer que sur les 25 personnes, dont l'agrément s'est terminé au cours du 2e semestre 2020, 11 d'entre elles étaient toujours en emploi :

- 7 personnes en CDI
- 2 personnes en CDD
- 1 personne en CDDI
- 1 personne en micro-entreprise

Ces chiffres témoignent de la mise en dynamique que représente pour ces personnes le dispositif.



Les activités supports du guichet clauses d'insertion

Parmi les activités principales du guichet unique du territoire niortais, il y a bien entendu :

- **l'activité de programmation des clauses d'insertion en lien avec les donneurs d'ordre.**

En effet, le guichet accompagne les maitres d'ouvrage publics qui souhaitent intégrer des clauses d'insertion dans leur commande publique, en identifiant les marchés pouvant intégrer une clause, en les assistant dans la rédaction de la clause d'insertion et en quantifiant des heures d'insertion.

En 2020, 9 donneurs d'ordre ont été accompagnés pour l'intégration de clauses d'insertion dans leurs marchés : 24 opérations ont été étudiées (89 marchés) et 12 580 h nouvelles heures d'insertion ont été programmées. **Celles-ci viennent s'ajouter aux heures déjà programmées les années précédentes dans le cadre de marchés pluriannuels, et qui ne sont pas encore réalisées.**

Nombre de maitres d'ouvrage	Nb d'opérations prévues avec une clause d'insertion	Nb de marchés prévus avec une clause d'insertion	Nb d'heures d'insertion prévues ou programmées
Ville de Niort 1	5	9 + 3 marchés réservés (2 SIAE et 1 Handicap)	2665 h + 3 marchés réservés sans nombre d'heures déterminées
CAN 1	5	6	1365
CD 79 1	3	7	1295
SEOLIS 1	1	12	1960
Région NA 1	1	15	3465
Bailleurs 3	8	41	4145
Mairie d'AIFFRES 1	1	8	350
TOTAL 9	24	89	12 580

Dans cette programmation il faut noter une diversification de la démarche d'insertion, souhaitée par la mairie de Niort, qui développe les marchés réservés dans le cadre du renouvellement de deux accords cadre de durée importante (4 ans chacun). L'objectif dans ce cas n'est pas d'imposer un nombre d'heures d'insertion en direction d'un public, mais plutôt de cibler les structures du secteur du handicap et/ou de l'Insertion par l'Activité Economique présentes sur le territoire. Ces marchés concernent le domaine du nettoyage des locaux et de l'entretien d'espaces verts.

Les bailleurs poursuivent, en revanche, une programmation quasi identique à l'année 2019, avec cependant de plus petites opérations, ce qui génère moins d'heures d'insertion.

Cette tendance se retrouve dans la programmation générale de 2020. En effet, plus de donneurs d'ordre ont sollicité le guichet, mais sur des marchés de moindre envergure, en particulier en ce qui concerne les travaux.

Trois nouveaux maitres d'ouvrage ont rejoint les partenaires du guichet de Niort Agglo : le Département des Deux Sèvres, la Région Nouvelle Aquitaine et SEOLIS.

Cette démarche de diversification des donneurs d'ordre est importante pour le niortais. Elle permet d'apporter des parcours encore plus riches au public en insertion et de développer les activités d'insertion, via les clauses sociales sur le territoire.

▪ **La coordination des partenariats autour du guichet unique de Niort Agglo :**

Durant l'année 2020, malgré la crise du COVID, le guichet unique a maintenu le contact avec l'ensemble de ses partenaires :

- Une réunion de suivi du public a été organisée avec le Conseil Départemental, la Mission Locale, Pole Emploi et les structures de mise à disposition, afin de faire un point sur la situation des bénéficiaires.
- Trois réunions avec les SIAE de mise à disposition et le GEIQ BTP ont concerné le suivi des missions et des marchés.
- Un point global sur l'impact de la crise sanitaire a été fait avec les membres de la Structure Opérationnelle d'Insertion en fin d'année 2020 (Pôle Emploi, Mission Locale, DIRECCTE, Conseil Départemental, structures de mise à disposition de personnel, déléguée du Préfet sur les QPV). Lors cette séance la DIRECCTE a présenté la plateforme de l'inclusion ITOU, qui a pour objectif, de simplifier les procédures administratives, et de fluidifier les parcours, afin de diminuer les délais de recrutement. Les principaux partenaires concernées par l'éligibilité des candidats dans un « parcours clause » ont acté, que la validation des candidats dans ce nouveau contexte, restait de la compétence du guichet clause.
- Une présentation de l'activité du guichet été réalisée lors du Comité de Pilotage du PLIE du 14 décembre 2020
- Durant le confinement du printemps 2020, le guichet a maintenu son activité, en continuant à faire le lien avec les entreprises, les maitres d'ouvrages et les partenaires de l'insertion : réponses aux questions diverses sur les chantiers et les marchés, sur la réglementation (chômage partiel, port des EPI par les salariés en insertion, guide l'OPBTP). Des points réguliers sur l'arrêt et la reprise d'activité ont été envoyés aux structures de mise à disposition. Enfin un point a été fait avec toutes les maitrises d'ouvrage, concernant leur positionnement sur la clause d'insertion dans le contexte de la reprise des chantiers.

▪ **Le développement d'outils de partage et d'harmonisation des pratiques avec le réseau des facilitateurs :**

- Dans le cadre de la crise du COVID, beaucoup d'échanges ont eu lieu avec le réseau national et local des facilitateurs, concernant l'adaptation du cadre des clauses sociales au contexte de crise sanitaire.
- Le travail avec le réseau des facilitateurs du Département sur l'harmonisation des pratiques concernant :
 - La gestion et le suivi des clauses.
 - La construction de parcours d'insertion au bénéfice des publics en insertion.
 - La construction d'une réponse organisée au plan départemental aux donneurs d'ordres départementaux, régionaux ou nationaux.

En conclusion

- En 2020, malgré la crise du COVID et l'arrêt de nombreux chantiers durant le confinement du printemps, la clause sociale a continué ses effets positifs en matière d'insertion, grâce aux efforts de tous les partenaires.
- De nouveaux maîtres d'ouvrage ont rejoint le guichet de Niort Agglo : Le Conseil Départemental, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et SEOLIS
- Le guichet unique du niortais constitue un outil d'insertion déterminant pour le territoire et représente 57% des heures d'insertion réalisées dans le cadre des clauses sociales, sur le département.

ANNEXE : Répartition des opérations et des marchés suivis et réalisés par maîtrise d'ouvrage sur l'année 2020

Les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Direction maitre d'ouvrage	Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Direction Etudes et Projets neufs	CAN/accord cadre infrastructures voirie et espaces verts 2019 2022	2	575,25
Direction Etudes et Projets neufs	CAN/Requalification ZI Saint-Florent	3	1007,25
Direction Etudes et Projets neufs	CAN/Requalification médiathèque PIERRE MOINOT	10	2918,00
Direction Etudes et Projets neufs	CAN/ZAE Les PIERRAILLEUSES	3	692,50
Direction Etudes et Projets neufs	CAN/Requalification piscine PRE LEROY	6	3300,50
Total Direction EPN		24	8493,5
Direction patrimoine logistique et entretien	CAN/AC 2019-2024 mono attributaire nettoyage des locaux	1	587,75
Total Direction PLE		1	587,75
Direction de l'assainissement	CAN/Renouvellement et création de réseaux MAUZE	1	175,00
Direction de l'assainissement	CAN/Aménagement bassin EP rue A BRIAND	1	175,00
Direction de l'assainissement	CAN/ Marche ABC inf 100 KF travaux réseaux assainissement 2019 2022	1	824,00
Direction de l'assainissement	CAN/MS3 Renouvellement Réseaux CHAURAY T3 rue des Combes	1	169,00
Direction de l'assainissement	CAN/MS2 Renouvellement réseaux rue Pied de Fond	1	140,00
Direction de l'assainissement	CAN/AC MS N°4 Transfert réseaux EU La Tranchée	1	178,00
Direction de l'assainissement	Construction station d'épuration à MARIGNY	1	32,00
Total Direction Assainissement		7	1 693
SEV	SEV/accord cadre travaux d'extension et entretien réseaux EP (2019 2022)	2	926,00
SEV	SEV/Marché de gardiennage sites d'exploitation (2020-2023)	1	151,00
Total SEV		3	1 077
TOTAL services de la CAN		35	11851.25

Les mairies de l'agglomération hors Niort

Bessines

Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
BESSINES/Réhabilitation de bâtiments communaux	3	156,00

Niort

Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
VDN/Maintenance Eclairage Public	1	73,00
VDN/Exploitation des installations climatiques (2015 2020)	1	121,00
VDN/accord cadre entretien et nettoyage des Locaux VDN 2016 2020	1	236,70
VDN/Prestations entretien espaces naturels, verts ludiques et sportifs (2016 2020)	2	5293,50
VDN/entretien ouvrages d'art et hydrauliques VDN oct 2017 oct 2021	2	504,50
VDN /Aménagement du parc urbain PORT BOINOT	6	1277,50
VDN/ Accord cadre Travaux neufs et réparation bâtiments (04 2018- 03 2020)	3	76,50
CPE Contrat de Performance Energétique éclairage public 06/2018 06/2023	1	1651,50
VDN/Restructuration et extension bâtiment PLACE DU PORT	6	502,00
VDN/Réaménagement du groupe scolaire Jacques PREVERT	2	159,00
VDN /Construction vestiaires stade de CHOLETTE	2	76,50
VDN/AC Prestations Propreté Espaces Publics Réserve SIAE 09/2019 09/2023	1	6473,50
VDN/Ravalement de façades école Jules FERRY Phase 2	1	52,00
VDN/Travaux Traitement d'air groupes scolaires	1	193,50
VDN/AC entretien et réparations de bâtiments 2020-2021	3	443,50
TOTAL	33	17134.2

Les bailleurs

Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
DSH/Réhabilitation de 242 logements au Pontreau	6	2228,00
DSH/Réhabilitation 65 logements Champollion	8	1342,75
DSH/Déconstruction 58 habitations îlots Max Linder et Dumont d'Urville	1	470,00
DHS/Construction 8 Logements La clé des Champs	5	507,25
DHS/Construction 6 logements Les Fraignes à CHAURAY	4	366,00
DSH/Construction de 12 logements la Roussellerie à AIFRES	2	695,75
TOTAL	26	5 609,75

Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
IAA/Construction de 12 maisons d'habitation à MARIGNY	2	301,00
IAA/Construction 30 logements à ECHIRE	8	1318,00
IAA Construction de 40 logements Individuels à CHAURAY	6	1216,00
IAA/Construction de 14 logements Le VANNEAU	5	877,00
TOTAL	21	3 712

Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
SEMIE/Construction de 33 logements Fief de la Paillée	10	1739,50
SEMIE/Ravalement de façades P 012 Résidence Cour Saint-Marc	1	92,00
SEMIE/Ravalement de façades P023 divers secteurs	1	89,50
TOTAL	12	1 921

Le Conseil Départemental des Deux Sèvres

Maitre d'ouvrage	Opération clause	Nb marchés concernés	Nb heures réalisées
Conseil Départemental 79	CD79/AC Travaux renforcement de chaussées départementales	1	122,00